FORMULAIRE D'ACTIVATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES



(MERCI DE REMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE ET COCHER LES CASES ADAPTÉES)

PAR LA PRÉSENTE, J'AUTORISE EC SERVICES CI-DESSOUS. VEUILLEZ (PAR LA PRÉSENTE, J'AUTORISE ECOBANK À ENREGISTRER MON NOM SUR LA PLATEFORME ÉLECTRONIQUE AFIN DE ME PERMETTRE D'ACCÉDER AUX SERVICES CI-DESSOUS. VEUILLEZ COCHER LES SERVICES* QUE VOUS NE SOUHAITEZ PAS AVOIR.																								
	CARTE DE DÉBIT								E-STATEMENT SMS-ALERT								E-ALERT VIREMENT PERMANENT								
	BANQUE PAR INTERNET																								
TITRE:		MR.				MME.				MLLE.				DR.				PROF.			AUTRES				
NOM:																									
PRÉNOMS :																									
DATE DE NAISSANCE :	J	J J M M A A A A																							
ADRESSE PHYSIQUE : (COMMUNE, VILLE, PAYS)																									
N° TEL:																									
N° CELLULAIRE :																									
EMAIL:																									
N° DE COMPTE COURANT :																									
N° DE COMPTE ÉPARGNE :																									
AGENCE: (LIEU DE DOMICIALISATION DU COMPTE)																									
SIGNATURE:															D	ATE :	J	J		M	M	Α	Α	A	A
Merci de noter que les cartes seront automatiquement renouvelées dans le mois précédant leur expiration sauf renonciation expresse du client au moins un mois avant la date de renouvellement. *Les produits et services sont facturés conformément à la tarification en vigueur inscrite dans les termes et conditions généraux de banque au verso.															de										
RÉSERVÉ À LA BANQUE																									
VÉRIFIÉ PAR (CHEF SCC / UN AGE	NT EC	ОВА	NK)	:																					
SIGNATURE:															D	ATE :		J		M	M	A	A	A	A
AMBASSADEUR ECOBANK																									
NOM DE L'AGENT :																									
N° D'IDENTITÉ DE L'AGENT :																									
SIGNATURE :															D	ATE :	J	J		M	M	Α	Α	A	A

CONDITIONS GÉNÉRALES DE COMPTE

Merci de lire attentivement cette page, qui vous procure des informations importantes concernant votre compte Ecobank.

A. TERMES / CHAMP D'APPLICATION

Les informations contenues dans cette page aussi bien que celles contenues dans les instructions et conditions additionnelles qui pourront être édictées de temps en temps par la Banque, servent de convention de compte entre le Client et Ecobank. Lorsque ce formulaire est signé, il est réputé avoir été accepté comme liant le Client et le bureau de représentation ou la filiale Ecobank où le compte est ouvert.

Ces conditions s'appliquent à chaque compte ouvert par le biais du formulaire d'ouverture du compte ou par tout autre moyen acceptable.

Les présentes conditions sont complétées et/ou modifiées pour les comptes ouverts dans certains pays ou territoires par des conditions locales (Les 'Conditions Locales') qui seront fournies au Client par Ecobank et lieront le Client et Ecobank. Lorsqu'il existera une contradiction entre les présentes conditions et les Conditions Locales, les Conditions Locales prévaudront. Aussi, lorsqu'il existera une contradiction entre les présentes conditions ou les Conditions Locales et tout autre accord relatif à un service ou produit fourni au Client (un 'Service'), cet accord prévaudra.

A la requête de Ecobank; le Client lui fournira tous les documents et autres informations jugés raisonnables en rapport avec son compte ou le service fourni.

B. VOTRE COMPTE

Le Client assume l'entière responsabilité de l'authenticité, de la véracité, et de la validité des informations et signatures apparaissant sur tous les chèques, ordres d'opérations, factures, notices, reçus et instruments négociables, ou tout autre instrument de paiement déposé sur son compte.

La Banque décline toute responsabilité quant à la perte des fonds causée par toute décision gouvernementale, loi, impôt, taxes, embargo, moratoire, restriction de change ou tout autre événement au-delà de son contrôle.

Votre compte sera débité de tous les frais et charges qui seront fixés par la Banque périodiquement.

Tous les avis ou lettres vous seront délivrés à l'adresse physique, postale ou électronique que vous avez communiquée, et seront dûment considérés comme délivrés et réceptionnés au moment de la livraison ou sept jours à compter de leur envoi.

La Banque décline toute responsabilité quant aux fonds remis à son personnel autre que les caissiers dans les locaux de la Banque, étant entendu que cette remise devra être matérialisée par un bordereau de versement. Toute anomalie constatée sur vos relevés de compte doit être portée à l'attention de la Banque dans les 30 jours suivant la date portée sur ledit relevé, et à défaut de fournir de telles informations, vous dégagez la Banque de toute obligation émanant de cette omission.

La Banque pourrait exercer son droit de rétention ou tout autre droit similaire dont elle dispose, y compris la compensation et la consolidation de tout ou partie des soldes de vos différents comptes et le droit de prélever ou transférer toute somme due au crédit d'un ou plusieurs de ces comptes au remboursement de tout autre engagement contracté dans d'autres comptes.

C. INSTRUCTIONS

Ecobank pourra se fier à l'autorité conférée à chaque personne désignée (dans la forme acceptable pour la Banque) par le Client pour émettre les ordres ou accomplir toute autre tâche relevant de son mandat jusqu'à ce qu'Ecobank reçoive un avis par écrit ou par tout autre moyen acceptable de la personne dûment autorisée à condition qu'Ecobank ait eu un temps raisonnable pour agir (après lequel elle pourrait tenir compte dudit changement).

Le Client et Ecobank se conformeront à certaines procédures de sécurité convenues (les 'Procédures') mises en place pour vérifier l'origine et l'authenticité des Instructions entres les deux parties notamment les demandes de renseignements, les avis et les ordres.

Ecobank se conformera strictement aux procédures pour vérifier les pouvoirs et l'identité de la personne qui envoie une Instruction. Ecobank n'est pas responsable des erreurs ou omissions commises par le Client ou la duplication de toute Instruction par le Client et pourrait exécuter toute Instruction par référence au numéro de compte seulement, même si l'initiulé du compte est fourni. Ecobank pourrait exécuter une Instruction si elle croit raisonnablement que l'Instruction contient des informatiers cutificante.

Ecobank pourrait décider de ne pas exécuter une Instruction lorsqu'elle a des raisons légitimes de douter de son contenu, son authenticité, son origine ou sa conformité aux Procédures et informera rapidement le Client (par téléphone si possible) de sa décision.

Si le Client informe Ecobank qu'il souhaite rappeler, annuler ou modifier une Instruction, Ecobank usera de tous les moyens disponibles pour se conformer à l'Instruction.

En cas d'exécution d'une Instruction envoyée par des moyens qui nécessitent une intervention manuelle (notamment par téléphone, télex, fax, message électronique ou disque envoyé par porteur) et si Ecobank agit dans le respect des Procédures, le Client sera responsable de toute perte qu'Ecobank pourrait subir dans l'exécution de cette Instruction.

D. LES MOYENS DE PAIEMENT

La Banque n'a nullement l'obligation d'honorer un quelconque moyen de paiement tiré sur votre compte à moins qu'il y ait une provision suffisante sur le compte concerné pour couvrir le montant dudit moyen de paiement et de tels moyens de paiement pourraient par conséquent vous être retournés impavés.

Tous moyens de paiement ou ordre signé par vous (individuellement ou conjointement pour un compte joint) peut être honoré par la Banque et votre compte pourra ainsi être débité du montant de ce moyen de paiement, que le compte concerné soit à ce moment créditeur ou débiteur, ou puisse se retrouver débiteur suite au traitement d'une telle opération.

La Banque se réserve le droit, à sa discrétion, de vous autoriser à effectuer les retraits sur la base du moyen de paiement en cours d'encaissement sans attendre l'avis de sort définitif desdits moyens de paiement. Dans le cas où le / les moyens de paiement en question seraient retournés impayés, la Banque se réserve le droit de retenir lesdits moyens de paiement et engager les actions qu'elle jugera appropriées pour le recouvrement de la valeur de ces moyens de paiement. La Banque se réserve le droit, lorsqu'elle le juge approprié, de faire confirmer l'émission d'un moyen de paiement tiré sur le compte courant du Client et à défaut de confirmation par le Client dans un délai raisonnable, ledit moyen de paiement sera retourné avec la mention « confirmation de l'émetteur requise ».

Vous devez vous assurer que vos moyens de paiement sont conservés dans un endroit sécurisé afin d'en empêcher l'accès à toute personne non autorisée et la défaillance à une telle précaution pourrait entraîner des pertes qui seront en conséquence imputées sur votre compte.

Au cas où vos moyens de paiement seraient égarés, manquant, ou volés, vous devez immédiatement en aviser la Banque. La Banque ne sera tenue responsable d'aucune utilisation frauduleuse de vos moyens de paiement dans le cas où cette perte ne lui serait pas immédiatement notifiée.

Ecobank pourra fournir au Client des chèques, instruments de paiements et tous autres documents liés à son compte et le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour éviter les fraudes, pertes, vols, mauvais usage ou utilisation anormale de ces documents. Le Client s'engage à informer Ecobank immédiatement et par écrit, de toute perte ou vol de tout chèque ou instruments de paiement et s'engage à retourner à Ecobank ou détruire tout chèque non utilisé, tout instrument de paiement et tout autre document lorsque son compte sera clôturé.

E. LES DÉCOUVERTS

Les découverts peuvent être octroyés aux clients suite à un accord conclu avec la Banque. Si vous ne disposez pas d'un tel accord, la Banque peut toutefois, à sa discrétion, honorer vos chèques même si le compte devient par la suite débiteur. Dans un tel cas, vous acceptez de rembourser le découvert dans un délai de 7 jours et supporter des frais et intérêts supplémentaires appliqués aux emprunts non autorisés pour la période pendant laquelle votre compte est resté débiteur et ce, au taux en vigueur. Si votre compte n'a pas suffisamment de provision pour couvrir le montant de votre retrait, nous nous réservons le droit de vous retourner le chèque impayé.

La Banque se réserve le droit d'utiliser le solde créditeur de votre compte courant pour couvrir le débit de tout ou partie de vos comptes.

F. RELEVÉS ET AVIS

Les avis et relevés peuvent être délivrés au Client physiquement, par la poste ou par voie électronique (e-Statement et e-Alert).

Sur votre demande, la Banque peut vous fournir les relevés électroniques ou messages d'alerte ou tout autre service similaire afin de vous donner des informations sur les transactions intervenues sur votre compte. Le service est fourni dans la mesure de sa disponibilité et la Banque ne garantit pas qu'il sera conforme à vos attentes spécifiques. Aussi, la Banque ne garantit pas que ce service sera fourni de façon continue sans

aucune interruption ou que les informations données seront toujours précises et à jour au moment où elles seront regues. La Banque décline toute responsabilité pour le service fourni par un tiers fournisseur d'accès internet ou pour les défaillances du service relevant de cas de force majeure ou cas fortuit.

Indépendamment du canal utilisé pour délivrer les relevés et avis, le Client s'engage à informer Ecobank immédiatement par écrit, de toute anomalie, inexactitude ou erreur constatée dans un relevé ou un avis et dans tous les cas dans les 30 jours à compter de la date d'envoi du relevé ou avis.

G. INTÉRÊTS, COMMISSIONS ET AUTRES FRAIS

Vous serez responsable du règlement de temps à autre des charges d'intérêts au taux fixé par la Banque pour tout montant apparaissant au débit de votre compte courant. Votre compte courant pourrait également être débité des frais généraux de banque, intérêts, commissions, etc.

Sauf accord contraire expresse, Ecobank peut modifier à tout moment le taux d'intérêts, commission ou autres frais applicables à tout compte ou service (sous réserve du respect des exigences légales notamment l'information préalable).

H. FORCE MAJEURE

Ni le Client ni Ecobank ne sera tenu responsable de défaillances dans l'exécution de ses obligations relatives au compte du Client s'il résultait qu'une telle exécution aura pour conséquence une violation de la loi, de la réglementation ou d'exigences édictées par le gouvernement ou par d'autres autorités auxquelles le Client ou Ecobank est obligé de se conformer ou si cette exécution est empêchée, gênée ou retardée par un cas de Force Majeure. Dans une telle situation, les obligations seront suspendues aussi longtemps que persiste le cas de Force Majeure (pour ce qui est d'Ecobank, aucune autre filiale ou bureau de représentation ne sera tenu responsable de cette défaillance).

Le cas de Force Majeure signifie tout événement dû à une cause au-delà du contrôle raisonnable d'une Partie telles que les restrictions sur la conversion et le transfert des fonds ou toutes autres valeurs, réquisition, transferts involontaires, non disponibilité de tout système, sabotage, incendie, inondation, explosion, catastrophes naturels, insurrection civile, grèves ou lock out de tout genre, les émeutes, insurrection, guerres ou décisions gouvernementales.

I. PARTAGE DES INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT

Ecobank traitera les informations relatives au Client comme confidentielles, toutefois (à moins que le consentement ne soit prohibé par la loi) le Client accepte le transfert et la divulgation par Ecobank de toute information le concernant aux Bureaux de représentation, aux filiales et aux mandataires d'Ecobank ainsi qu'aux Tiers qui seront choisis par l'un d'entre eux, peu importe leur lieu de résidence, pour une utilisation confidentielle (notamment en relation avec la fourniture de tout Service et pour le traitement de données à des fins d'analyse de risques et statistiques).

Ecobank, ses Bureaux de représentation, ses Filiales, ses Mandataires et les Tiers peuvent transférer et divulguer de telles informations lorsqu'elles sont exigées par la loi, le tribunal, les autorités de régulation ou les procédures judiciaires.

J. CONTRÔLE OU ENREGISTREMENT ÉLECTRONIQUE

Le Client et Ecobank donnent leurs consentements au contrôle et à l'enregistrement téléphonique et électronique pour des raisons de sécurité et de qualité de service et acceptent que chacun d'eux puisse produire les enregistrements téléphoniques ou électroniques comme preuve dans toute procédure judiciaire en relation avec les présentes conditions, les Conditions Locales ou accords particuliers.

K. CHANGEMENT DE DIRECTION

Le Client doit immédiatement informer la Banque de tout changement d'adresse, d'administrateurs, de membres du Comité de Direction, Gérant et membres désignés. Toute modification du changement du / des signataires du compte doit être faite par les personnes autorisées en fonction à la date de la modification et accompagnée d'une résolution à cet effet si nécessaire.

L. RÉSILIATION

Chacune des parties à cet accord peut à tout moment (sous réserve du respect des exigences légales telles que le préavis) le résilier par notification écrite à l'autre partie.

A la clôture d'un compte pour quelque raison que ce soit, la résiliation devient effective après que tous les chèques tirés sur le compte ou les débits en compte aient été réglés ; tous les chéquiers et les cartes qui vous ont été remis aient été retournés à la Banque ; et toutes les informations et équipements fournis par Ecobank aient été retournés à la Banque.

Si la résiliation émane de la Banque et votre compte est débiteur, vous devez, en plus de la restitution des différents instruments de paiements et documents, régler tous les montants portés au débit du compte, dans le cas contraire la Banque se verra dans l'obligation de prendre les actions légales appropriées pour le recouvrement des sommes dues.

Toute la documentation requise pour l'ouverture du compte devra être complétée dans les trois (3) mois suivants l'ouverture du compte. Dans le cas où les documents ne parviennent pas à la Banque dans ce délai de trois (3) mois, votre compte sera automatiquement clôturé après une notification écrite de la Banque.

M. JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions et le cas échéant les Conditions Locales et accords particuliers sont régis par la loi du Pays ou Territoire dans lequel le compte est ouvert.

N. CLAUSE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

La Banque décline toute responsabilité quant aux fonds / biens déposés par vous, et qui se révéleraient par la suite provenir de sources ou d'activités jugées illégales.

Vous confirmez que les fonds / biens déposés à la Banque ne proviennent pas de sources ou d'activités illégales.